

RAPPORT DE PRESENTATION BUDGET PRIMITIF 2023



Préambule :

Lors de la séance du conseil d'administration du 02 février dernier, le CCAS de Saint-Pierre-lès-Elbeuf a présenté ses orientations budgétaires pour l'année 2023 pour l'ensemble de ses budgets.

Ce présent rapport décrit l'ensemble des crédits pour l'année 2023, en dépenses et en recettes, en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Sommaire

I Section de fonctionnement	4
Recettes de fonctionnement.....	4
Charges de fonctionnement	5
II Section d'investissement	6
Recettes d'investissement.....	6
Dépenses d'équipement	6
Conclusion.....	8

GENERALITES

Le budget principal du CCAS :

Section de fonctionnement	2 106 110,00 €
Section d'investissement	44 175,87 €
Total	2 150 285,87 €

Budget Annexe Résident Autonomie Marguerite Thibert

Section de fonctionnement	588 000,00 €
Total	588 000,00 €

Budget Annexe Service d'Aide à Domicile

Section de fonctionnement	548 650,00 €
Total	548 650,00 €

SECTION DE FONCTIONNEMENT BUDGET PRINCIPAL

Recettes de fonctionnement

RECETTES				
chapitre	libellé	BP 2022	BP 2023	Variation
002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	216 146,73 €	202 692,23 €	-6,22%
013	ATTENUATIONS DE CHARGES	40 000,00 €	61 917,77 €	54,79%
70	PRODUITS DE SERVICES, DU DOMAINE & VENTES DIVERSES	975 303,47 €	1 064 500,00 €	9,15%
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	376 700,00 €	362 000,00 €	-3,90%
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	380 000,00 €	415 000,00 €	9,21%
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT		1 988 150,20 €	2 106 110,00 €	6%

Les prévisions des recettes des chapitres ont été élaborées en tenant compte des réalisations de 2022. Elles augmentent globalement de 6 % par rapport à celles de 2022.

Cette augmentation des recettes est notamment due à l'augmentation des produits refacturés aux budgets annexes notamment les charges de personnel. De plus, il est à noter une augmentation d'un peu plus de 9 % des recettes liées à l'encaissement des loyers. Ce dernier élément est un indicateur significatif de l'augmentation de la fréquentation à la résidence autonomie Marguerite THIBERT.

Pour mémoire, le chapitre 013 – Atténuations de charges- correspond au remboursement par notre assurance des rémunérations des personnels en congés de longue maladie.

Dépenses de fonctionnement

DEPENSES				
chapitre	libellé	BP 2022	BP 2023	Variation
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL	857 566,00	870 170,00 €	1,47%
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES	805 860,15	890 000,00 €	10,44%
022	DEPENSES IMPREVUES	-	- €	#DIV/0!
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	314 224,05	327 940,00 €	4,37%
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 500,00	3 000,00 €	100,00%
TOTAL DEPENSES REELLES		1 979 150,20	2 091 110,00 €	5,66%
042	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT (amortissement)	9 000,00	15 000,00 €	66,67%
TOTAL DEPENSES D'ORDRE		9 000,00	15 000,00 €	66,67%
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT		1 988 150,20 €	2 106 110,00 €	6%

L'évolution totale entre 2022 et 2023 se situe à +6 %

Ces prévisions budgétaires sont conformes au rapport d'orientation budgétaire présenté à la séance du conseil d'administration du 2 février dernier.

Pour le chapitre 011, la prévision 2023 a été effectuée au regard des réalisations 2022 augmentées d'une hausse de la refacturation des charges d'énergie pour se situer à 870 170 € en 2023.

Outre les dispositifs existants (banquet, colis...) , il est prévu le renouvellement de l'organisation d'un voyage pour les seniors dans le cadre d'un partenariat avec l'ANCV ainsi que de nouvelles animations proposées aux aînés saint-pierrais.

besoins d'accompagnement des familles ont nettement baissés depuis la mise en œuvre de la cantine à 0.70€ et 1€.

Les charges de personnel augmenteront sensiblement par rapport au BP 2023. Cette augmentation s'articule sur 2 axes principaux tout en tenant compte également du GVT (Glissement Vieillesse Technicité) :

- La prise en charge d'une partie de la rémunération d'agents rémunérés sur le budget communal intervenant pour les missions du CCAS et ce dans le cadre de la convention de mutualisation entre la Ville et le CCAS pour un montant d'environ 60 000 €
- La mise en place du CTI (Complément Traitement Indiciaire) dans le cadre du Ségur de la Santé avec effet au 01/01/2022. Cette mesure implique un coût supplémentaire d'environ 120 000 € en 2023 en année pleine.

Le chapitre des charges de gestion courante comprend essentiellement les crédits qui permettent l'équilibre des budgets annexes. Il comprend également les crédits pour divers dispositifs d'aides comme le FSL (Fonds de Solidarité Logement) gérés par le département, la FAJ (Fonds d'Aides aux Jeunes) quant à lui géré par la Métropole. Ce chapitre devrait s'élever à 327 940€.

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES D'INVESTISSEMENT

RECETTES						
chapitre	libellé	BP 2022	Propositions 2023	Résultats/reports 2022	Total BP 2023	Variation
001	RESULTAT REPORTE D'INVESTISSEMENT	15 721,97 €		16 175,87 €	16 175,87 €	2,89%
13	SUBVENTION INVESTISSEMENT			6 459,60 €	6 459,60 €	-
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	8 000,00 €	8 000,00 €	- €	8 000,00 €	0,00%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000,00 €	5 000,00 €	- €	5 000,00 €	0,00%
040	OPERATIONS D'ORDRE DE TRANSFERT (amortissement)	9 000,00 €	15 000,00 €	- €	15 000,00 €	66,67%
TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT		37 721,97 €	28 000,00 €	22 635,47 €	50 635,47 €	34%

DEPENSES D'INVESTISSEMENT

DEPENSES						
chapitre	libellé	BP 2022	Propositions 2023	Résultats/reports 2022	Total BP 2023	Variation
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILES	8 000,00 €	8 000,00 €		8 000,00 €	0,00%
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	22 100,00 €	28 500,00 €	7 635,06 €	36 135,06 €	63,51%
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 000,00 €	5 000,00 €		5 000,00 €	0,00%
020	DEPENSES IMPREVUES	2 621,97 €	1 500,41 €		1 500,41 €	-42,78%
TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT		37 721,97 €	43 000,41 €	7 635,06 €	50 635,47 €	34%

Les chapitres 16 et 27 en dépenses et en recettes correspondent respectivement aux cautions liées à la location à la Résidence autonomie et à l'octroi de micro prêt dans le cadre du secours social.

Les dépenses du chapitre 21, correspondent à diverses acquisitions d'ameublement, d'électroménager pour les appartements ou la cuisine de la Résidence Autonomie mais également l'achat de mobilier afin d'équiper la salle de restauration de la résidence, dans le cadre des travaux d'amélioration et d'embellissement des parties communes.

PRESENTATION DES BUDGETS ANNEXES DU CCAS

Il est à noter que les 2 budgets annexes du CCAS ne sont utilisés que pour la section de fonctionnement

BUDGET ANNEXE RESIDENCE AUTONOMIE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Groupe 1 - Produits de la tarification	431 000,00 €
Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	157 000,00 €
TOTAL DES RECETTES	588 000,00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	128 600,00 €
Groupe 2 - Dépenses de personnel	110 000,00 €
Groupe 3 - Dépenses de structure	349 400,00 €
TOTAL DES DEPENSES	588 000,00 €

La vacance de quelques logements de la résidence autonomie liée à la situation sanitaire a eu un impact budgétaire. Cependant depuis le 2^{ème} trimestre 2022, il est constaté une augmentation des entrées à la résidence autonomie. Cette tendance se confirme depuis le début de l'année 2023.

La résidence autonomie bénéficie du soutien du Département dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens (CPOM) à hauteur de 23 000 € afin de financer des actions en faveur de l'autonomie des résidents. Dans le cadre de ce CPOM, les actions et les animations au sein de la résidence seront renforcées.

La restauration municipale de la Ville élabore des repas pour les résidents qui le souhaitent.

BUDGET ANNEXE SERVICE AIDE A DOMICILE

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Groupe 1 - Produits de la tarification	330 000,00 €
Groupe 2 - Autres produits relatifs à l'exploitation	218 650,00 €
TOTAL DES RECETTES	548 650,00 €
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Groupe 1 - Dépenses afférentes à l'exploitation courante	3 650,00 €
Groupe 2 - Dépenses de personnel	530 000,00 €
Groupe 3 - Dépenses de structure	15 000,00 €
TOTAL DES DEPENSES	548 650,00 €

Il est prévu une activité d'environ 15 000 heures de services rendus et de facturation mensuelle pour 2022. Ainsi, la prévision s'élève à 330 000 € pour 2023.

La mise à disposition de la téléalarme représente un service complémentaire aux Saint-Pierrais et une recette du service à hauteur de 19 000 € pour une centaine d'abonnés.

Conclusion

Le budget CCAS ainsi que ses budgets annexes sont conformes aux orientations définies lors de la présentation des orientations budgétaires lors de la séance du conseil d'administration du 2 février dernier.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-267602316-20230330-2023-03-18-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/05/2023

Affichage : 10/05/2023